



Santé et Sécurité au Travail  
Secourisme Incendie Prévention

## Formation Autorisation de conduite Chariot Automoteur de manutention à conducteur porté - R489

---



Présentiel

### **PUBLIC**



1 à 2 Jours selon expérience  
et nombre de catégories  
concernées

Salariés amenés à utiliser un chariot automoteur de manutention à conducteur porté.  
Débutants ou opérateurs nécessitant un recyclage/perfectionnement.



10 personnes maximum

### **LIEU**

4 personne(s) minimum

Adresse mentionnée sur la convention et les convocations  
Salle mise à disposition par le client ou l'organisme avec 1 table, des chaises et une aire d'évolution sécurisée et balisée

### **PROFIL DU FORMATEUR**

Formateur qualifié et expérimenté dans la conduite en sécurité des chariots de manutention et la prévention des risques professionnels conformément à la recommandation R489.

### **PRE-REQUIS PEDAGOGIQUES**

Être âgé de 18 ans minimum (sauf dérogation réglementaire).  
Compréhension orale et écrite du français.  
Aptitude médicale délivrée par la médecine du travail.

## 🎯 OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Conduire en sécurité un chariot automoteur de manutention à conducteur porté conformément à la recommandation R489.
- Réaliser les opérations de manutention, de chargement et de stockage en respectant les règles de sécurité.
- Prévenir les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention.
- Obtenir les compétences nécessaires à la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.

## 📌 OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue des séquences pédagogiques, le stagiaire sera capable de :

Savoirs théoriques

- Identifier les différents types de chariots et leurs usages.
- Reconnaître les principaux organes et dispositifs de sécurité du chariot.
- Lire et interpréter une plaque de charge.
- Identifier les risques liés à la circulation et à la manutention.
- Connaître les règles de stabilité des chariots.
- Appliquer la réglementation et les consignes de sécurité liées à la recommandation R489.
- Réaliser les vérifications de prise et de fin de poste.

Savoirs pratiques

- Effectuer une prise de poste en sécurité.
- Manœuvrer le chariot à vide et en charge.
- Adapter la conduite à l'environnement de travail.
- Réaliser le gerbage, dégerbage et stockage de charges.
- Charger et décharger un véhicule en sécurité.
- Stationner et mettre en sécurité le chariot en fin d'utilisation.
- Détecter et signaler une anomalie de fonctionnement.

## ☰: CONTENU

Catégories R489 :

- Catégorie 1A : Transpalette à conducteur porté / préparateurs de commandes au sol.
- Catégorie 1B : Gerbeurs à conducteur porté.
- Catégorie 3 : Chariots élévateurs frontaux ≤ 6 tonnes.
- Catégorie 5 : Chariots élévateurs à mât rétractable.

## Partie théorique

- Connaissances générales
  - Rôles et responsabilités du conducteur.
  - Réglementation applicable.
  - Conditions de délivrance de l'autorisation de conduite.
  
- Technologie des chariots
  - Différents types de chariots.
  - Organes de service et dispositifs de sécurité.
  - Lecture de plaque de charge.
  
- Principaux risques
  - Renversement.
  - Chute de charge.
  - Collision.
  - Risques liés à la circulation.
  - Risques électriques et environnementaux.
  
- Exploitation des chariots
  - Vérifications avant utilisation.
  - Règles de circulation.
  - Consignes de stabilité.
  - Chargement/déchargement.
  
- Maintenance
  - Vérifications journalières.
  - Entretien de premier niveau.
  - Signalement des anomalies.

## Partie pratique

- Prise de poste
  - Contrôle visuel du chariot.
  - Vérification des niveaux et organes de sécurité.
  - Mise en route.
  
- Conduite
  - Circulation à vide et en charge.
  - Maîtrise des trajectoires.
  - Circulation en sécurité dans différentes configurations.
  
- Manutention
  - Prise et dépose de charges.
  - Gerbage et dégerbage.
  - Stockage en hauteur.

- Chargement/déchargement de véhicule.
- Fin de poste
  - Stationnement sécurisé.
  - Mise en sécurité du matériel.
  - Compte-rendu des anomalies.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques structurés

Exposés interactifs - Etude de cas

Démonstration pratique par le formateur.

Exercices pratiques de conduite et de manutention.

Mises en situation sur aire d'évolution sécurisée.

Apprentissage des vérifications de prise et fin de poste.

Entraînement aux opérations de chargement, déchargement, gerbage et dégerbage.

Correction collective et individualisée des exercices.

## MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Ordinateur, vidéoprojecteur,

Supports pédagogiques, multimédia, cours, films, photos.

Aide mémoire individuel remis aux stagiaires

En intra : Seront mis à disposition par le client :

- Chariot(s) automoteur(s) correspondant aux catégories R489 visées.
- Aire d'évolution sécurisée et balisée.
- Charges adaptées aux exercices pratiques.
- Rayonnages ou zones de stockage pédagogiques.
- Véhicule ou quai de chargement selon les exercices réalisés.
- Équipements de protection individuelle (EPI) :
- Documents techniques :
  - notices constructeur,
  - plaques de charge,
  - fiches de vérification.
- Matériel de signalisation et de balisage.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Modalités de suivi : Feuille collective d'émargement signée par demi-journée.
- Test de positionnement et recueil des attentes des participants en amont de la formation
- Evaluation des compétences attendues : Évaluation continue des acquis théoriques et pratiques
- Evaluation de l'action de formation : Evaluation à chaud du niveau de satisfaction, réalisée en fin de formation
- Documents délivrés : Certificat de réalisation, Attestation de formation. Avis sur les compétences théoriques et pratiques (L'autorisation de conduite est délivrée par l'employeur)
- Validité, périodicité :
  - La recommandation R489 préconise un renouvellement des compétences tous les 5 ans.
  - Un recyclage anticipé peut être réalisé :
    - en cas d'accident ou de presque accident,
    - lors d'un changement de matériel,
    - après une longue période sans pratique,
    - à la demande de l'employeur ou du service prévention.

## MODALITÉS D'ACCÈS

Apprenants sélectionnés par le commanditaire de la formation selon les prérequis énoncés

Conformément à la réglementation (loi du 11 Février 2005 et Articles D.5211-1 et suivants du code du travail), JFC FORMATION s'engage à répondre aux besoins particuliers des stagiaires en situation de handicap en proposant des aménagements en termes de durée, rythme, méthodes et supports pédagogiques...).

Le cas échéant, l'organisme de formation pourra mobiliser des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap, P.A.S AGEFIPH-FIPHFP) et les ressources AD HOC (ACCEA, EPATECH,..) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.